

compétents. Les ressources naturelles, je le répète, nous les possédons. Et que dire du besoin des capitaux étrangers? Ces capitaux étrangers possèdent ce caractère particulier qu'il n'est pas désirable d'en importer si le besoin n'en existe pas. Vous devez continuer de payer intérêt jusqu'à ce que vous les ayez remboursés et la somme parfois se double et se triple. Cela constitue un drainage continu des ressources nationales. Quiconque est au fait des capitaux placés au Canada par les Etats-Unis sait qu'ils ont été remboursés plusieurs fois; il n'empêche que nous devons continuer à faire le service de l'intérêt. Cela a pour effet d'épuiser un pays jeune. Si le besoin n'en existe pas, il n'est pas sage d'importer le capital étranger.

Je soutiens que nous n'avons pas besoin de capitaux étrangers. Je prétends que notre armature financière actuelle met d'amples disponibilités à notre portée. J'ai quelques chiffres à citer à ce sujet. Le rapport du 4 janvier 1939 de la Banque du Canada nous apprend qu'à cette date la banque avait en chiffres ronds \$186,957,000 en or monnayé et en lingots. En vertu de la loi de la Banque du Canada, cette institution avait le droit d'imprimer contre cet or quatre dollars pour chaque dollar en or qu'elle détient. Avec ces quatre dollars, elle pouvait imprimer, ou mettre à la disposition des banquiers à titre de dépôts de cette banque, un total de \$747,831,000. Sur la base de notre système financier, tel que l'a décrit, à la dernière session, le ministre des Finances (M. Dunning), les établissements bancaires de notre pays pourraient consentir et tendent à consentir des prêts et faire des placements jusqu'à concurrence de dix dollars pour chaque dollar qu'ils ont au moyen de réserve liquide sous la forme de prêts de la Banque du Canada ou de dépôts dans cette institution. Ainsi, d'après la quantité d'or détenue par la Banque du Canada, les banques canadiennes pourraient faire des prêts et des placements jusqu'au montant de \$7,478,000,000. Elles en ont le pouvoir financier. Elles ne nient point en avoir et le droit et le pouvoir. Alors, je suis d'avis que nous n'avons pas besoin des capitaux de l'étranger; nous sommes parfaitement maîtres de la situation au pays même.

Mais on pourrait dire, qu'abstraction du pouvoir légal de le faire, il n'est pas sage d'émettre du numéraire en imprimant quatre dollars d'argent contre un dollar d'or. A la dernière session, l'ancien leader de l'opposition (M. Bennett) a déclaré que la base d'or de 25 p. 100 était le minimum absolu. Soyons prudents, et donnons deux fois la couverture prévue par la loi. La valeur de

notre production d'or s'est chiffrée, l'an dernier en chiffres ronds, à 141 millions de dollars. Si nous gardions cette somme entre nos mains durant un an, et l'ajoutions à l'or que nous possédons déjà, nous aurions une somme globale, en chiffres ronds, de \$328,875,000. Sur la base de 2 à 1, cela nous permettrait d'émettre une valeur de 657 millions de dollars de billets de la Banque du Canada, ce qui donnerait le droit aux banques du pays, en toute sécurité, en exécution de leur politique actuelle, d'émettre des prêts, sous forme de placements, jusqu'à concurrence de \$6,577,000,000. Je ne puis entrer dans les détails, étant donné le temps dont je dispose, mais aujourd'hui les banques ont consenti des prêts à des particuliers et des compagnies au Canada et elles ont placé dans des valeurs canadiennes la somme de \$2,470,000,000. Cela veut dire que si nous gardions l'or extrait au pays pendant l'année et émettions des billets de la Banque du Canada sur la base de deux pour un au lieu de quatre pour un, comme l'exige la loi, les banques pourraient émettre deux fois plus de crédit qu'elles n'en ont émis jusqu'ici.

On dira peut-être: si le capital est disponible, pourquoi toutes ces difficultés? A titre de libéral, je m'intéresse particulièrement à cette question: c'est qu'à mon avis nous avons tenu le crédit pour un service public, intéressant non seulement les banques, mais encore le citoyen moyen. Nous pensions que le crédit devait être contrôlé dans l'intérêt du peuple et non seulement en vue d'assurer des profits aux banquiers particuliers. Puisqu'aujourd'hui la difficulté naît du manque de capitaux et de crédit pour ceux qui voudraient exploiter nos ressources et que les banques ont maintenant le pouvoir de fournir des capitaux jusqu'à concurrence d'un autre quatre milliards de dollars, contrôlons-nous le crédit dans l'intérêt du pays ou permettons-nous aux banques de garder la haute main sur le crédit dans leur propre intérêt et à leur propre profit? Je pose la question et je n'essaie pas d'y répondre. Je laisse ce soin à la députation. Je dis, cependant, que lorsque la Banque du Canada fut établie on croyait que les pouvoirs qui lui étaient conférés, ceux de contrôler le réescompte et le droit qu'elle avait de faire des opérations sur le marché libre lui permettraient réellement de contrôler le crédit. Je suis convaincu que tous croyaient sincèrement que nous prenions ainsi le contrôle sur le système de crédit de notre pays quand la Banque du Canada a reçu ces pouvoirs, lors de son établissement. Si cela n'a pas donné les résultats attendus, je suis d'avis qu'il est du devoir de notre parti, qui s'est engagé à contrôler le crédit, d'étudier le pro-